Nations Unies S/2014/617



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 août 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Par sa résolution 2119 (2013), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 octobre 2014 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et m'a prié de lui rendre compte deux fois par an de l'exécution de son mandat, en veillant à lui présenter son second rapport 45 jours au moins avant la date d'expiration dudit mandat. Le présent rapport rend compte des principaux faits survenus depuis la date de la parution de mon rapport (S/2014/162), le 7 mars 2014, jusqu'au 29 août 2014, et décrit les activités que la Mission a menées conformément au mandat que le Conseil lui a confié par ses résolutions 1542 (2004), 1608 (2005), 1702 (2006), 1743 (2007), 1780 (2007), 1840 (2008), 1892 (2009), 1908 (2010), 1927 (2010), 1944 (2010), 2012 (2011), 2070 (2012) et 2119 (2013).

II. Point de la situation politique et de la sécurité

Situation politique

2. La période considérée s'est ouverte avec la signature de l'Accord d'El Rancho, à la suite d'un processus de dialogue encourageant, arbitré par la Conférence épiscopale d'Haïti, qui a rassemblé l'exécutif, le Parlement et les partis politiques. Le reste de la période a toutefois été marqué par la lenteur des négociations entre les pouvoirs exécutif et législatif pour la mise en œuvre de l'Accord, notamment la création d'un conseil électoral et l'adoption d'une loi électorale modifiée, qui sont nécessaires pour organiser les élections municipales et législatives attendues depuis longtemps.

3. L'Accord prévoyait une période de 10 jours durant laquelle la loi électorale serait amendée de manière à permettre la tenue d'élections combinées d'ici au 26 octobre 2014, pour deux tiers du Sénat, l'ensemble de la Chambre des députés, les municipalités et les conseils locaux. Il recommandait en outre que l'ancien Collège transitoire du Conseil électoral permanent soit rebaptisé conseil électoral provisoire, étant entendu que chaque branche du pouvoir pourrait changer une au maximum des trois personnes qu'elle aurait désignées. Un remaniement ministériel partiel permettrait de nommer des représentants des partis politiques et d'autres secteurs de la société.

14-59492 (F) 280814 280814







4. Le 21 mars, le Président, Michel Joseph Martelly, a salué publiquement le processus de dialogue et a affirmé que son gouvernement était résolu à appliquer l'Accord. Mais plusieurs membres de l'opposition, dont un groupe de six sénateurs, ont rejeté l'Accord au motif que leur position n'avait pas été prise en considération dans la phase de dialogue conduisant à l'Accord. Ils avaient alors réclamé un remaniement complet du Conseil électoral et la nomination de neuf nouveaux membres reconnus pour leur indépendance.

5. Conformément aux dispositions de l'Accord, la Chambre des députés a adopté les amendements à la loi électorale le 1er avril et, le lendemain, l'exécutif a procédé à un remaniement ministériel. Sept nouveaux ministres et 10 nouveaux secrétaires d'État ont été nommés. Le pouvoir exécutif a estimé que la composition du nouveau gouvernement était un signe annonciateur de sa volonté d'ouverture car il regroupait des membres issus d'un large éventail de partis politiques, alors qu'une grande partie de l'opposition a jugé qu'il n'était pas suffisamment représentatif. Le 7 avril, le Président a fait prêter serment aux membres de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, comme le prévoient la Constitution et une autre disposition de l'Accord.

6. Malgré ces progrès, la question de la composition du conseil électoral a continué de diviser l'exécutif, ainsi que les principaux partis politiques et les parlementaires de l'opposition. Ces derniers se sont régulièrement opposés à toute tentative faite par le Sénat pour voter la loi électorale amendée en empêchant à plusieurs reprises que le quorum requis soit atteint. L'impasse s'explique par le sentiment largement partagé que l'influence exercée sur les membres du Conseil électoral jouera un rôle déterminant dans le résultat des élections.

7. Ainsi que l'exige l'Accord, le 6 mai, le Président a mis en place le Conseil électoral par un décret. Il a aussi remplacé un des trois membres de l'exécutif siégeant dans cet organe. Deux des neuf membres désignés se sont abstenus de participer à la cérémonie d'investiture le 9 mai, sous prétexte que le Parlement n'a pas confirmé les membres qu'il a désignés. La prise de fonctions, le 12 mai, de sept membres a continué d'alimenter la polarisation politique autour des élections et a amené les partis politiques de l'opposition à publier une déclaration commune exigeant la mise en place d'un conseil électoral équilibré et crédible. Dans l'entretemps, les négociations se sont poursuivies alors que la communauté internationale, les partis politiques, la société civile et les organismes de défense des droits de l'homme, le secteur privé et les groupes religieux intensifiaient leurs appels en faveur d'une solution de compromis pour la création d'un organe plus consensuel.

8. Le 9 juin, il a été conclu que le Parlement et le pouvoir judiciaire remplaceraient chacun un membre siégeant au Conseil électoral, tout en maintenant ceux qui sont considérés comme indépendants par l'opposition. Le lendemain, le Président a publié un décret prévoyant la tenue d'élections et fixant la date du premier tour au 26 octobre 2014. Ces progrès ont ouvert la voie à la prise de fonctions, le 21 juillet, des membres restants du Conseil électoral, dont l'un a été immédiatement élu Président de séance. Cependant, le mécontentement persistant des sénateurs de l'opposition au sujet de la composition du Conseil a continué d'engendrer une résistance au vote sur la loi électorale au sein de cet organe, ce qui laisse planer une incertitude quant au respect des autres conditions préalables à la tenue des élections.

9. Le 11 août, le Conseil électoral a adressé une lettre au Président pour l'informer qu'il était dans l'impossibilité technique d'organiser le premier tour des élections d'ici au 26 octobre 2014, faute d'une loi électorale amendée prévoyant le cadre juridique nécessaire. En réponse, le pouvoir exécutif a entamé une série de consultations avec les présidents des deux chambres du Parlement, le Conseil électoral et certains partis politiques en vue de parvenir à un consensus sur les mesures qui doivent être prises pour garantir la tenue du premier tour des élections avant la fin de 2014.

10. Dans le même temps, une polémique a éclaté lorsqu'un tribunal de Port-au-Prince a émis un mandat d'amener, le 13 août, contre l'ancien Président, Jean-Bertrand Aristide, pour qu'il comparaisse devant un juge d'instruction, après qu'il eut refusé de répondre à une convocation du tribunal. La citation à comparaître aurait été délivrée le 11 août, dans le cadre d'une enquête en cours sur des détournements de fonds commis durant son mandat. Ses avocats ont prétendu qu'il n'avait jamais reçu la citation et ont écrit au juge, le 13 août, pour lui demander des précisions. Certains membres de l'opposition ont dénoncé une manœuvre politique.

Évaluation de la sécurité

11. Dans l'ensemble, la situation est restée relativement stable, y compris dans les cinq départements que la composante militaire de la MINUSTAH a quittés (Grand'Anse, Nippes, Sud, Sud-Est et Nord-Ouest). Les chiffres de la criminalité recueillis par la Police nationale d'Haïti et la MINUSTAH indiquent une nette tendance à la baisse pour ce qui est des enlèvements, soit une baisse de 74 % par rapport à la même période en 2013, résultant du démantèlement d'un nombre important de réseaux de ravisseurs par les autorités ces deux dernières années. En revanche, on enregistre une augmentation de 24 % du nombre d'homicides (416 cas signalés) par rapport à la période correspondante en 2013, phénomène que l'on peut attribuer en grande partie aux rivalités des gangs pour le contrôle de quartiers sensibles situés dans la grande périphérie de Port-au-Prince, où 76 % environ des homicides ont été enregistrés. Le nombre de viols signalés (154) est légèrement plus élevé que durant la même période en 2013 (147).

12. L'augmentation des homicides confirme que, si la situation demeure dans l'ensemble relativement stable, il existe néanmoins des risques latents dus à la faiblesse des institutions, à l'incertitude politique et au nombre élevé d'Haïtiens vivant dans un profond dénuement. Cela montre aussi que la Police nationale se heurte à des difficultés persistantes pour lutter contre la criminalité dans les quartiers sensibles faute de personnel, de matériel et de véhicules.

13. Les manifestations suscitées par les difficultés socioéconomiques (194 manifestations signalées) ont augmenté d'environ 31 % par rapport à la même période en 2013. On a signalé que 53 manifestations avaient été violentes, les manifestants ayant érigé des barricades et lancé des pierres, soit une augmentation de 96 %. Le nombre de manifestations à caractère politique (40 manifestations signalées) est demeuré relativement faible et la majorité d'entre elles se sont déroulées dans le calme. La plupart des manifestations ont eu lieu dans l'agglomération de Port-au-Prince, un pic ayant été atteint dans le département de Nippes (46 manifestations).

14. L'aptitude de la Police nationale à contenir les émeutes a continué de s'améliorer durant la période considérée. Des unités spécialisées dans les opérations

antiémeutes ont été présentes dans la moitié des manifestations dans l'ensemble du pays, contre 29 % pour la même période en 2013. Mais dans 33 % de ces manifestations (contre 27 % en 2013), la Police nationale a continué de faire appel à un soutien opérationnel de la MINUSTAH, qui est intervenue en renfort. Cela témoigne aussi de l'amélioration de la coordination entre la composante de police de la MINUSTAH et la Police nationale. Dans le même temps, la présence de contingents en appui à la police, qui patrouillent, détruisent les obstacles et effectuent des réparations mineures après les manifestations, a diminué, passant de 32 % à 8 % de toutes les manifestations.

III. Point de la situation humanitaire et économique et du relèvement

15. Haïti a continué de progresser pour ce qui est de reloger les populations déplacées par le tremblement de terre de 2010. Au 30 juin, on comptait 172 sites abritant 103 565 personnes déplacées dans l'agglomération de Port-au-Prince. Depuis 2010, le nombre de déplacés a diminué d'environ 90 %. Entre mars et juin, 71 sites ont été fermés, dont 70 dans le cadre des programmes de relogement financés par des organismes humanitaires partenaires, tandis qu'un site a été fermé par suite de l'expulsion forcée de 145 ménages par un propriétaire privé.

16. Il subsiste cependant des besoins critiques et de gros risques. Les conditions dans les camps laissent à désirer, l'accès à l'eau et à des toilettes qui fonctionnent étant inégal et le taux global de malnutrition aiguë atteignant 12,5 % dans les camps. Malgré une diminution des expulsions forcées, aucune solution durable n'a été trouvée pour les quelque 70 000 déplacés restants. Lorsqu'il s'est rendu en Haïti du 29 juin au 5 juillet, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacés dans leur propre pays a demandé instamment au Gouvernement de rechercher des solutions axées sur le développement pour les déplacés.

17. L'action menée par le Gouvernement avec l'aide des partenaires internationaux a permis de réduire considérablement le nombre de victimes de l'épidémie de choléra. D'après le Ministère de la santé publique et de la population, au 20 juillet 2014, l'épidémie de choléra avait causé la mort de 8 570 personnes et infecté 705 084 autres. Durant le premier semestre de 2014, les organismes partenaires qui s'emploient à éradiquer l'épidémie ont mené 165 interventions en réponse à des alertes lancées dans 47 communes et sont venus en aide à quelque 112 000 personnes en leur apportant de l'eau, des équipements sanitaires et des trousses d'hygiène. Entre janvier et juin 2014, 45 décès et 6 406 cas présumés ont été enregistrés, soit une diminution de 82 % du nombre de cas par rapport à la même période en 2013.

18. Au 13 août, le plan d'action humanitaire n'était financé qu'à 39 % (soit 66 millions sur les 168 millions de dollars demandés). Les secteurs les moins financés sont la nutrition et la protection. Les préparatifs en vue de lancer un appel transitoire ont commencé. Cela permettrait de remédier aux problèmes humanitaires grâce à l'adoption de stratégies axées sur le développement.

19. Le rapport d'Haïti sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en 2013, qui a été publié durant la période à l'examen, fait le bilan des progrès accomplis ces dernières années dans plusieurs domaines, tels que la

fréquentation scolaire des garçons et des filles, la mortalité postinfantile, l'accès à l'eau et la réduction de la misère. Concernant la situation macroéconomique, une mission d'évaluation du Fonds monétaire international s'est rendue en Haïti en mai 2014 et a estimé que le taux de croissance économique annuelle atteindrait 3 % à 4 % pour l'exercice budgétaire 2013/14.

IV. Activités de la Mission

Appui aux institutions de l'État

20. La Mission a apporté un appui technique au Ministère de l'intérieur pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie de réforme des impôts locaux. Cinq ateliers ont notamment été organisés par le Ministère de l'économie et des finances et le Ministère de l'intérieur. Les recommandations formulées à l'issue de ces consultations ont été prises en compte dans le budget national pour 2014/15, qui a été approuvé par la Chambre des députés. La MINUSTAH a aussi continué de dispenser des conseils sur la gestion intégrée des frontières au service des douanes et au comité interministériel de lutte contre la contrebande et la corruption. Avec l'aide de la MINUSTAH, la Direction de la surveillance des douanes a recruté 125 élèves qui suivent actuellement un programme de formation s'étalant sur six mois.

21. En avril 2014, la MINUSTAH et les organismes partenaires des Nations Unies ont collaboré, sous la houlette du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à l'élaboration d'une stratégie de formation commune visant à renforcer le système national de gestion des catastrophes. En juillet 2014, la Mission et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont élaboré un plan général en vue de fournir un appui technique au Ministère de l'intérieur, axé sur le renforcement des capacités des délégations départementales, la prise en compte de l'égalité des sexes dans les questions de gouvernance locale, et la prévention et les interventions en cas de catastrophe naturelle. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre du plan actuel de consolidation de la Mission, qui prévoit le transfert progressif des activités de la MINUSTAH dans les domaines susmentionnés.

Appui au processus politique

22. Ma Représentante spéciale pour Haïti a activement engagé les acteurs politiques nationaux à promouvoir le dialogue et un esprit de consensus avant et après la signature de l'Accord d'El Rancho. Œuvrant en collaboration étroite avec les représentants de la communauté internationale, la Mission a effectué de nombreuses navettes diplomatiques avec les trois branches du Gouvernement, les partis politiques et la société civile en vue de faire avancer l'organisation des élections, notamment en ce qui concerne la mise en place du conseil électoral et l'amendement à la loi électorale. La MINUSTAH a aussi recommandé l'adoption de textes importants comme, par exemple, le budget national pour 2013/14, et a salué la loi sur la lutte contre la corruption, qui a été promulguée par le Président le 7 mai 2014.

Appui aux prochaines élections

23. Le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies ont mis en place une commission commune sur les questions de sécurité, de logistique et de contrôle national, regroupant le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère de la justice, le Conseil électoral provisoire, la Police nationale, la MINUSTAH et le PNUD, qui sera chargée de faciliter l'organisation des élections de 2014 et le transfert progressif des opérations électorales aux autorités. Afin d'aider l'Office national d'identification dans le cadre de sa campagne d'inscription des électeurs, la Mission a assuré le transport de 64 équipes mobiles, collaboré à l'élaboration d'un plan de communications, produit et diffusé un spot de radio, et imprimé 10 000 affiches. Elle a aussi fourni au Conseil électoral une assistance opérationnelle et du matériel, y compris des bureaux préfabriqués, du mobilier et du matériel informatique. Les centres communs départementaux pour l'appui électoral ont repris leurs activités en juin et, de concert avec les membres du conseil électoral et la Police nationale, les 1 492 centres de vote ont été évalués du point de vue de la disponibilité, des moyens et de la sécurité.

24. Entre le 25 avril et le 21 juin, la MINUSTAH a organisé 114 rencontres préélectorales aux niveaux des municipalités ou des districts, en vue de dispenser une éducation civique électorale et de renforcer le contrôle du processus électoral au niveau local.

Affaires militaires

25. La composante militaire de la MINUSTAH a effectué 14 981 patrouilles dans l'agglomération de Port-au-Prince et 13 604 patrouilles en dehors de la capitale. Plus de 80 % des patrouilles ont été menées indépendamment de la Police nationale, celle-ci ne disposant pas de moyens et de matériel suffisants. En outre, la composante militaire a mené des opérations de bouclage et de fouille dans les quartiers les plus sensibles de Port-au-Prince, notamment Cité Soleil, La Saline et Carrefour (département de l'Ouest). Dans ce cadre, elle a effectué des patrouilles et des contrôles en vue d'assurer le maintien de la sécurité, de collecter des informations et de lutter contre les activités des bandes organisées. La composante militaire a aussi mené des opérations de projection et de renforcement de forces, en utilisant des forces d'intervention rapide dans les régions reculées. Ces opérations visaient à vérifier l'aptitude de la Mission à intervenir rapidement et à venir en renfort aux forces nationales par terre et par air.

26. De mars à juillet, la composante militaire a aussi participé à des activités de coordination civilo-militaire, elle a notamment fourni une assistance médicale et distribué de l'eau et des vivres à 270 015 personnes. Cela a représenté une baisse d'environ 20 % de ces activités par rapport à la même période en 2013.

Police

27. Les policiers de la MINUSTAH, qui partagent les locaux de la Police nationale dans l'ensemble du pays, ont continué de conseiller, de guider et d'aider leurs homologues haïtiens en conduisant des opérations communes, en organisant des patrouilles et en effectuant des contrôles. La composante de police a continué de renforcer les capacités de la Police nationale pour ce qui est des contrôles préalables et du recrutement de nouveaux élèves policiers, ainsi que de la formation et de l'encadrement des cadres de police de rang intermédiaire et supérieur, et a aidé

l'Inspection générale à améliorer la transparence, la discipline et le respect des règles et des règlements. La Mission a aussi dispensé à la Police nationale une formation axée sur la gestion des armes et des munitions, les normes régissant le contrôle des armes légères, et la destruction des munitions. Elle a étendu sa stratégie de partage des locaux à l'agence centrale de renseignements et d'opérations et à l'unité de planification stratégique de la Police nationale récemment créée à Port-au-Prince et a poursuivi son appui à l'initiative en faveur d'une police de proximité haïtienne. Cette aide a eu des résultats concluants et a notamment permis de démanteler les réseaux de ravisseurs.

28. Bien que la police soit à l'évidence mieux à même de lutter contre la criminalité et de mener des opérations antiémeutes, ses effectifs et sa portée géographique limités demeurent inquiétants. On prévoit qu'il y aura 1,15 policier pour 1 000 habitants à la fin de 2014, ce qui est bien en deçà du nombre recommandé de 2,22 policiers pour 1 000 habitants. Deux tiers des policiers étant en poste dans la capitale, le ratio dans les régions rurales est plus proche de 0,5 policier pour 1 000 habitants. Afin d'augmenter cette proportion, de nouveaux élèves policiers ont continué d'être formés et recrutés conformément au plan de développement de la Police nationale. Le 4 mai, une promotion de 1 146 élèves policiers (dont 117 femmes) a commencé à suivre une formation de base de sept mois, conformément aux dispositions prévoyant le recrutement d'au moins 1 000 nouveaux agents par an. Il est toutefois nécessaire de doter l'école de police des moyens voulus pour qu'elle puisse accueillir un plus grand nombre d'élèves si l'on veut atteindre l'objectif de 15 000 agents de police d'ici à 2016.

29. Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics et les organismes partenaires internationaux, la Police nationale a continué d'être tributaire de la MINUSTAH pour l'appui logistique et opérationnel dans plusieurs régions, notamment pour effectuer des patrouilles quotidiennes et mener des activités de prévention dans les zones sensibles. Afin de relever ce défi, la Mission a continué d'organiser des opérations musclées en association avec la Police nationale dans les zones à risque, notamment à Cité Soleil, Simon Pelé et Martissant, pour tenter de prévenir la violence et de mettre fin aux activités de gangs. De mars à août, les unités de police constituées de la MINUSTAH ont effectué plus de 22 500 patrouilles et 2 260 contrôles conjointement avec la Police nationale, dans le cadre des efforts visant à renforcer les capacités nationales.

Protection des groupes vulnérables

30. Le personnel en tenue de la MINUSTAH a maintenu sa présence dans les camps de déplacés et dans les zones urbaines fragiles, où les femmes et les enfants sont exposés à la criminalité et à la violence sexuelle et sexiste. Les contingents et les policiers de la Mission ont effectué 2 412 patrouilles conjointes dans les camps de déplacés de Port-au-Prince, indépendamment de la police haïtienne, qui ne dispose pas des moyens voulus pour y effectuer fréquemment des rondes de surveillance, à moins d'intervenir lorsqu'un incident est signalé. Par ailleurs, la MINUSTAH, l'Organisation internationale pour les migrations, la police et une organisation de la société civile ont effectué trois missions de terrain dans les régions frontalières, à savoir à Malpasse (département de l'Ouest), à Belladère (département du Centre) et à Anse-à-Pitres (département du Sud-Est), en vue d'évaluer l'aptitude de la police à surveiller les violations des droits de l'enfant, notamment les violences sexuelles et la traite d'enfants, et à intervenir dans ces cas.

Lutte contre la violence de proximité

31. La MINUSTAH a continué de mettre en œuvre des projets destinés à lutter contre la violence de proximité en s'attachant à offrir des possibilités socioéconomiques pour faire échec aux bandes organisées et aux activités criminelles connexes. Ces projets visent à fournir des débouchés aux jeunes à risque, à protéger les groupes vulnérables et à promouvoir le dialogue et la coexistence pacifique grâce à l'organisation de rencontres et d'activités culturelles.

32. La Mission a contribué au lancement de 10 initiatives de dialogue et à l'organisation de rencontres culturelles ciblées à Port-au-Prince, et a mené à bien 27 projets de lutte contre la violence de proximité, d'une valeur de 5,1 millions de dollars, dont ont directement bénéficié 25 368 personnes. Trente-deux autres projets évalués à 5,4 millions de dollars ont été lancés, dont 4 projets axés sur les infrastructures publiques, la remise en état des canaux et l'aménagement des bassins versants, qui nécessitent une main-d'œuvre importante. On estime que 33 700 membres à risque de populations vulnérables bénéficieront directement de ces projets et que 233 000 autres en bénéficieront de manière indirecte. Le quartier sensible de Cité Soleil, où la MINUSTAH a mis en œuvre des projets, effectué des patrouilles et mené des opérations de sécurité, a enregistré une réduction de 46 % du nombre d'homicides par rapport à la même période en 2013.

Justice

33. La MINUSTAH a adopté une stratégie aux effets multiplificateurs peu onéreuse en vue d'encourager les efforts de réforme du système judiciaire dans le cadre d'un programme pour une juridiction modèle, centré sur les activités des tribunaux de première instance de Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes, qui desservent plus d'un tiers de la population. Cette initiative a trois objectifs : promouvoir le fonctionnement efficace du système judiciaire dans ces tribunaux, réduire la durée de la détention provisoire, et améliorer l'accès à la justice. Ces objectifs seront atteints grâce à une assistance technique destinée à renforcer les capacités des juges, des procureurs, des greffiers et autres intervenants.

34. En étroite collaboration avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique, la MINUSTAH a continué de financer les activités de cinq services d'aide judiciaire dans l'agglomération de Port-au-Prince. Entre avril et la mi-juillet, ces services ont traité plus de 1 915 affaires. La MINUSTAH et le PNUD se sont aussi employés à aider le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et le Ministère de la justice à mettre au point une série de 117 modèles et formulaires pour les actes judiciaires, qui devraient permettre d'accélérer le traitement des affaires lorsqu'ils auront été officiellement adoptés par le Ministère de la justice. En outre, la Mission a financé la formation de 39 élèves à l'École de la magistrature (dont 15 femmes), qui ont reçu leur diplôme en mai 2014. La nouvelle promotion compte 60 élèves magistrats, dont la moitié de femmes.

Système pénitentiaire

35. Le surpeuplement, les détentions provisoires prolongées, le manque de personnel soignant qualifié et la pénurie de crédits continuent d'être les principaux problèmes auxquels se heurte le système pénitentiaire. Au 1er août 2014, le taux de surpopulation dans les prisons s'établissait à 172 %, la population carcérale comptant plus de 10 000 détenus, pour une capacité d'accueil de 5 958 détenus. Plus

de 70 % de l'ensemble des prisonniers sont en détention provisoire. Le 10 août, quelque 300 détenus se sont échappés de la prison de Croix des Bouquets (département de l'Ouest), qui comptait près de 900 détenus. Cet incident a mis en lumière les défaillances persistantes du système pénitentiaire en Haïti. Il convient toutefois de noter que les autorités ont rapidement pris des mesures, avec l'aide de la MINUSTAH, en vue d'élaborer un plan de sécurité des prisons, d'intensifier les contrôles et les patrouilles, de mener des opérations conjointes de renseignement, de renforcer la surveillance aux frontières et aux aéroports, et de muter le personnel pénitentiaire. Au 19 août, environ 40 fugitifs avaient déjà été à nouveau capturés, dont un délinquant notoire arrêté en mai 2012, et soupçonné d'être à la tête d'un réseau de ravisseurs.

36. La MINUSTAH a continué d'encourager les autorités haïtiennes à s'impliquer davantage dans les questions se rapportant au système pénitentiaire et à renforcer le principe de responsabilité dans ce secteur. Elle a notamment entrepris de réformer la Direction de l'administration pénitentiaire dans le cadre du plan de développement de la police, tout en lui fournissant une assistance technique. Afin de lutter contre la surpopulation carcérale, la Mission a participé aux travaux des comités de suivi de la détention provisoire, qui déterminent si un détenu est libérable. Elle a concouru à la construction ou à la remise en état des cellules dans les prisons de Fort Liberté (département du Nord-Est) et de Jérémie (département de Grand'Anse), l'objectif étant de séparer les femmes et les mineurs de la population masculine. La MINUSTAH a aussi financé la formation de 65 surveillants de prison et de 18 assistants de service social, ainsi qu'un programme de soins psychiatriques pour les détenus malades.

Droits de l'homme

37. La Mission a continué de s'attacher à enquêter sur les violations des droits de l'homme et à établir des rapports à ce sujet. Les procès des personnes accusées d'avoir commis des violations graves des droits de l'homme ont bien avancé. Au début de mai, le nouveau juge d'instruction nommé par la Cour d'appel a commencé à entendre les témoignages de victimes dans l'affaire mettant en cause l'ancien Président, Jean-Claude Duvalier. S'agissant de l'assassinat en 2000 du journaliste Jean Dominique, un suspect recherché depuis 2004 a été appréhendé à l'étranger et remis aux autorités haïtiennes en juin. Le verdict prononcé dans le nouveau procès de 14 membres de la Police nationale accusés de meurtre et de complicité dans l'assassinat de 12 détenus à la prison de Les Cayes (département du Sud) en 2010 a été annulé, ce qui laisse craindre que ces crimes demeurent impunis. Seul un policier a été condamné par contumace.

38. Grâce à une assistance technique fournie par la MINUSTAH, et à l'issue de consultations avec des organisations de la société civile, les autorités haïtiennes ont soumis leur premier rapport au Comité des droits des personnes handicapées en mars 2014. Du 15 au 22 juillet, la Mission a facilité la visite de l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Haïti.

Égalité des sexes

39. Dans le cadre de l'action menée par la MINUSTAH pour promouvoir la participation politique des femmes, la Mission, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le PNUD, l'International

Foundation for Electoral Systems et le National Democratic Institute ont organisé un atelier consacré à la participation des femmes aux élections, auquel ont participé plus de 100 représentants de partis politiques et d'organisations de femmes.

40. Les violences sexuelles et sexistes continuent d'être rarement signalées et leurs auteurs ne sont pas souvent poursuivis. La MINUSTAH a continué de former les agents de police afin qu'ils puissent prévenir ces cas et intervenir, et a étendu son programme aux juges et aux procureurs. Des locaux pour entendre les victimes de violences sexuelles et sexistes ont été installés ou rénovés dans quatre commissariats, avec le concours de la MINUSTAH. De plus, la Mission et l'Organisation internationale pour les migrations ont financé la construction d'un centre destiné aux victimes de violences sexuelles ou sexistes dans l'hôpital public du département du Nord, qui pourra accueillir jusqu'à 700 victimes par an.

Protection des enfants

41. Haïti a accompli d'énormes progrès dans la promotion d'une législation en matière de protection de l'enfance durant la période à l'examen. La loi réprimant la traite des êtres humains et la loi sur la paternité, la maternité et le lignage ont été promulguées au début de juin. Haïti a aussi ratifié les deux premiers protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. Par ailleurs, le Gouvernement a élaboré, en consultation avec les organismes partenaires s'occupant de la protection de l'enfance, un texte de loi visant à réformer les services sociaux chargés de protéger les enfants ainsi qu'un code de protection de l'enfance, qui doivent être soumis au Parlement avant la fin de la présente législature. La MINUSTAH a reçu 183 rapports faisant état de violations des droits de l'enfant, soit légèrement moins que lors de la précédente période à l'examen. Ces rapports sont communiqués aux services de police toutes les semaines aux fins d'un suivi.

VIH/sida

42. La MINUSTAH et les organismes des Nations Unies ont contribué à mettre au point la version finale du plan stratégique national révisé de lutte contre le VIH/sida. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a participé, en collaboration avec des organisations de la société civile et les populations touchées, à la conduite d'une enquête sur les préjugés et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH/sida au sein des communautés religieuses dans trois départements. La Mission a aussi concouru à la mise en œuvre d'un projet sur la prévention des violences sexuelles et du VIH dans cinq régions, auquel ont participé 246 membres (75 hommes et 171 femmes) d'associations de personnes vivant avec le VIH/sida, d'organisations de femmes et de jeunes et de groupes de lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. Pour encourager l'adoption d'un texte de loi sur la sensibilisation au VIH/sida, qui est en attente, la Mission a contribué à organiser une série de séances de travail avec les commissions de la santé du Sénat et de la Chambre des députés, en partenariat avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Projets à effet rapide

43. Durant la période considérée, la Mission a mené à bien 56 projets à effet rapide, à savoir des projets portant sur le renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance grâce à une formation et à la construction ou la remise en état

des tribunaux de la paix, des mairies et des commissariats; des initiatives de lutte contre le choléra consistant en 12 projets destinés à faciliter l'accès à l'eau potable pour environ 67 000 personnes et un projet de construction d'un centre de traitement du choléra pouvant accueillir 200 000 personnes; l'installation d'un éclairage public dans les quartiers sensibles; des projets d'amélioration des infrastructures publiques, notamment la mise en place d'un centre municipal destiné aux femmes victimes de violences; des campagnes d'éducation civique et d'information sur les politiques publiques menées dans le cadre de trois projets destinés à assurer des moyens de subsistance; et une formation à l'intention de 2 000 représentants de la société civile. Au 30 juin, la Mission avait utilisé la totalité des crédits inscrits au budget pour 2013/14 au titre des projets à effet rapide (soit 5 millions de dollars), et 109 autres projets avaient été lancés.

Déontologie et discipline

44. Durant la période à l'examen, des stages de formation portant sur la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles ont été organisés à l'intention de 1 589 membres du personnel. La MINUSTAH a aussi lancé une campagne de sensibilisation permanente par le biais d'affiches et des médias électroniques. Au total, 48 allégations de faute ont été enregistrées à la Mission, dont 15 étaient liées à des cas d'exploitation et de violence sexuelles, contre 7 durant la période correspondante en 2013.

Information et communication

45. Dans le cadre de la stratégie visant à créer un climat pacifique pour les élections, la Mission a eu recours à la radio, à des activités de communication et à la présentation de vidéos pour diffuser des messages sur la non-violence, la sportivité et la participation civique lors de la projection quotidienne gratuite des matches de la Coupe du monde et des retransmissions en direct sur la station de radio de la Mission. Avec l'aide de la Mission, une compagnie de théâtre haïtienne a mené une série d'activités de sensibilisation et a entamé une tournée nationale dans le cadre de la campagne intitulée « Ann Chwazi Lapè » (Choisissons la paix). À l'occasion de la Journée mondiale de la presse, 50 professionnels des médias et 30 élèves journalistes ont participé à la première d'une série d'ateliers consacrés au rôle de la presse dans une société démocratique, organisés par la MINUSTAH et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Appui apporté par la Mission

46. Dans le cadre du plan de consolidation en cours, la MINUSTAH a continué d'offrir des programmes de renforcement des capacités au personnel recruté sur le plan national. La Mission a aussi commencé l'exercice budgétaire 2014/15 en lançant le module Umoja-Extension 1, pour lequel elle a été choisie comme site pilote.

V. Activités d'aide humanitaire, de relèvement et de développement

Coordination entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies

47. L'équipe de pays des Nations Unies a continué d'élaborer et de mettre en œuvre de nouveaux programmes conjoints conformément au cadre stratégique intégré des Nations Unies que le Gouvernement a approuvé. Quatre programmes conjoints sont en cours dans les domaines suivants : prévention des tremblements de terre; aide à la reconstruction des habitations; remise en état des quartiers touchés par le tremblement de terre et réinstallation des familles déplacées qui le souhaitent; et transformation des produits laitiers. Au 30 juin, le taux de décaissement des projets financés au moyen du Fonds pour la reconstruction d'Haïti était de 89 %. Pendant la période considérée, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont entrepris de réviser le cadre stratégique intégré pour qu'il reflète mieux le contexte actuel dans le pays, ainsi que la reconfiguration du système des Nations Unies en Haïti.

48. Le comité sur l'efficacité de l'aide a tenu sa première réunion nationale le 25 mars 2014 dans le but de rendre opérationnel le cadre de coordination de l'aide extérieure. Le Gouvernement et ses partenaires sont convenus d'une feuille de route en vue de l'achèvement de la réforme de la gestion des finances publiques et ils ont décidé de poursuivre les efforts engagés afin de renforcer les capacités des services thématiques et de planification ainsi que de simplifier le cadre de coordination.

49. L'Organisation des Nations Unies a continué d'appuyer le dialogue entre Haïti et la République dominicaine, en prodiguant ses conseils au Gouvernement haïtien sur les questions abordées entre les deux pays, et notamment la gestion de la frontière, la politique migratoire, les échanges commerciaux et la protection de l'environnement. Le 10 juillet, la commission bilatérale de haut niveau a tenu sa troisième réunion, suivie d'une réunion conjointe entre les Présidents d'Haïti et de la République dominicaine le 22 juillet, à laquelle le Président du Conseil de l'Europe a aussi participé. Ces réunions, qui se sont toutes deux déroulées en République dominicaine, sont le signe de la volonté des pays de renforcer leurs relations bilatérales.

Efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour venir à bout de l'épidémie de choléra

50. Le Comité de haut niveau pour l'élimination du choléra, que j'ai constitué avec le Premier Ministre pour coordonner l'action de la communauté internationale, a tenu sa première réunion à Port-au-Prince le 27 mai. À cette réunion inaugurale, à laquelle a participé le Premier Ministre et qui était coprésidée par ma Représentante spéciale, le Comité a approuvé le lancement d'une campagne d'assainissement total devant permettre d'améliorer la qualité de vie de 3 millions d'habitants des zones rurales au cours des cinq prochaines années, grâce à des interventions essentielles en matière d'assainissement et d'hygiène. Lors d'une deuxième réunion tenue le 9 juillet, le Comité est convenu d'axer ses travaux sur l'élaboration d'une stratégie conjointe visant à apporter une aide socioéconomique aux personnes touchées par le choléra. Le 14 juillet, lors de la visite que j'ai effectuée en Haïti pendant deux jours, j'ai lancé la Campagne d'assainissement total dans une zone rurale d'Hinche (Département du Centre) en compagnie du Premier Ministre. J'ai également

annoncé le lancement imminent de la deuxième phase d'une campagne de vaccination en faveur de plus de 200 000 personnes.

VI. Le point sur le retrait et la reconfiguration de la Mission

51. La composante militaire a continué de réduire ses effectifs comme prévu par la résolution 2119 (2013) du Conseil de sécurité. La MINUSTAH avait ramené sa force à l'effectif autorisé de 5 021 soldats au 30 juin, soit une réduction d'environ 15 % du personnel en uniforme. La composante maritime uruguayenne a été rapatriée en mars, la compagnie du génie indonésienne a quitté les lieux en avril, les bataillons népalais et jordanien ont été rapatriés en février et mars respectivement et les deux autres bataillons uruguayens ont été fondus en une seule unité de taille plus restreinte. Au 1er juillet, la composante militaire était constituée de 21 compagnies d'infanterie et de 2 compagnies mixtes du génie et elle ne disposait plus de capacités maritimes.

52. Le retrait de la Mission a aussi conduit à la consolidation de l'appui logistique dans quatre centres régionaux (Port-au-Prince, Gonaïves, Cap Haïtien et Les Cayes). Au 1er juillet, il y avait cinq bureaux de liaison (à Jérémie, Miragoâne, Port-de-Paix, Fort-Liberté et Hinche), qui dépendaient de cinq bureaux régionaux. Les bureaux de liaison assument un nombre limité de fonctions liées au renforcement des capacités, aux activités de suivi et aux efforts de médiation et ils ne disposent que d'effectifs restreints. Ils seront tous fermés au 1er juillet 2015 pour alléger l'empreinte de la Mission conformément à sa stratégie de consolidation et pour permettre de réaliser d'importantes économies.

53. Dans le contexte du processus de consolidation et conformément à la résolution 2119 (2013) du Conseil de sécurité, j'ai esquissé cinq scénarios possibles pour une présence en Haïti après 2016 dans mon précédent rapport au Conseil sur la MINUSTAH (S/2014/162). Lors du débat du Conseil sur la MINUSTAH en mars, certains de ses membres m'ont prié de faire des recommandations sur la meilleure transition possible vers une nouvelle configuration de la MINUSTAH et sur le calendrier de celle-ci. À cette fin, j'ai déployé une mission d'évaluation stratégique en Haïti en juin, sous la responsabilité générale du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour tenir des consultations approfondies avec les principaux acteurs concernés à l'échelle nationale et internationale, les responsables de la MINUSTAH ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies.

54. Il ressort de cette mission d'évaluation qu'il serait bon que l'Organisation des Nations Unies continue d'aider les institutions haïtiennes jusqu'au prochain cycle électoral et jusqu'à l'installation d'une nouvelle administration, en offrant ses bons offices et son appui aux fins de la stabilisation et du respect des droits de l'homme et de l'état de droit, pour pouvoir préserver les acquis obtenus à ce jour et assurer une transition politique pacifique en 2015. Il serait prématuré pour l'instant de liquider la MINUSTAH, et il faut pouvoir éviter ou régler tous les problèmes qui pourraient surgir dans le cadre des préparatifs de l'élection présidentielle, alors que la sécurité reste précaire, que les effectifs de la Police nationale ne sont toujours pas au complet et que la force continue de développer sa capacité de maintenir la stabilité à l'échelle nationale.

55. Comme il a été déjà indiqué, à la fin de 2014, le ratio entre les effectifs de police et le nombre d'habitants sera encore largement inférieur à la moyenne mondiale. À cela s'ajoute la couverture géographique limitée des forces de police, l'insuffisance des ressources humaines et matérielles dont elles disposent ainsi que les lacunes des systèmes de gestion, dont témoigne le fait qu'au cours des six derniers mois, la police haïtienne a dû encore faire appel aux composantes militaire et de police de la MINUSTAH pour contrôler plus du tiers de la totalité des démonstrations et lutter contre la criminalité dans les zones sensibles. Malgré des progrès indéniables, la police n'est toujours pas en mesure d'assurer à elle seule la sécurité dans l'ensemble du pays, en particulier si elle devait faire face aux nouveaux problèmes qui risquent de surgir en périodes électorales. Il faut noter que depuis les élections de 2011, les effectifs du personnel en uniforme des Nations Unies ont diminué de 42 %, tandis que ceux de la Police nationale augmentaient de 18,7 %. Même si l'on ne touche pas aux effectifs actuels du personnel en uniforme des Nations Unies, les capacités disponibles pour conduire des tâches en rapport aux élections seront donc bien moindres pour les prochains scrutins.

56. Si le retrait de la MINUSTAH risquerait au stade actuel d'entraîner un vide sécuritaire et de compromettre la fourniture de services pendant les urgences, il reste envisageable d'approfondir le processus de consolidation en cours, en faisant fond sur la professionnalisation de la police et la stabilisation progressive de la situation sur le plan de la sécurité. Il s'agirait de concentrer encore la composante militaire en place pour qu'elle ne vienne en aide au Gouvernement haïtien que si la situation ou la menace sont telles que les autorités haïtiennes se voient dans l'incapacité de rétablir l'ordre avec le seul soutien de la composante de police de la Mission. Il faudrait pour ce faire maintenir une force comprenant deux bataillons de 2 370 hommes, avec des éléments habilitants, déployés dans les départements du Nord et de l'Ouest, pour prêter main forte à la police si besoin était. Cette réduction de la composante militaire aurait lieu d'ici au mois de juin 2015, en fonction de l'état de la sécurité. La Police nationale pourrait compter sur le soutien de la composante militaire jusqu'à l'élection présidentielle de 2015 et à l'installation d'un nouveau gouvernement. La force pourrait encore ensuite être encore réduite, peut-être jusqu'à un seul bataillon, étant entendu encore une fois que la situation sur le terrain le permette.

57. Comme les efforts déployés par la Mission en ce qui concerne la stabilisation et le renforcement des institutions sont axés sur la Police nationale, les effectifs de la composante de police devraient être maintenus peu ou prou au niveau actuellement autorisé de 2 601 policiers. Toutefois, pour éviter toute dépendance, la Mission ne déploierait pas d'unités de police constituées dans les zones où il n'y en a pas pour l'instant, à moins que la situation ne l'exige. En réaffectant les capacités disponibles, il est possible de mettre en place des unités de police constituées dans chaque département sans pour autant augmenter les effectifs de la Police des Nations Unies.

58. Cette consolidation passerait aussi par une atténuation de l'empreinte physique de la Mission et une réduction de l'ensemble de ses effectifs, et pas seulement des contingents militaires, dans le cadre d'un désengagement progressif des zones qui exigent des stratégies de développement à plus long terme que la durée de vie d'une mission de maintien de la paix. Les domaines dans lesquels un désengagement peut être envisagé de manière prudente mais progressive sont les suivants : le renforcement des institutions qui n'ont pas trait au maintien de l'ordre, la

décentralisation, la préparation aux catastrophes et l'organisation des secours, ainsi que, en dernier lieu, l'assistance technique électorale.

59. Pour que leurs efforts soient complémentaires, la MINUSTAH, les partenaires des Nations Unies et le Gouvernement doivent ensemble adopter un plan de transition détaillé. Le Cadre stratégique intégré sert à cet égard de plateforme pour mieux aligner les activités de l'équipe de pays des Nations Unies sur celles des services organiques de la MINUSTAH. Un processus de planification stratégique est en cours pour amener les membres de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies à identifier les domaines concrets dans lesquels ils peuvent collaborer ou qui pourraient faire l'objet d'un engagement plus substantiel de la part des organismes des Nations Unies et des autres partenaires. Il sera crucial dans ce contexte de pouvoir compter sur un soutien financier et politique continu dans les principaux domaines du maintien de la paix.

VII. Aspects financiers

60. Par sa résolution 68/289, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 500 080 500 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUSTAH pendant l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 15 octobre 2014, le coût de son fonctionnement serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée. Au 5 août, les contributions non acquittées au Compte spécial pour la MINUSTAH s'élevaient à 141,5 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées se chiffrait pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à 4 093 millions de dollars. Toujours au 5 août 2014, le montant total dû aux États Membres ayant fourni des contingents et des unités de police constituées s'élevait à 15,2 millions de dollars. Les remboursements dus au titre des contingents et du matériel leur appartenant ont été effectués pour la période ayant pris fin le 30 avril, suivant le calendrier des versements trimestriels.

VIII. Observations

61. Les 14 et 15 juillet, je me suis rendu pour la cinquième fois en Haïti en ma qualité de Secrétaire général. J'y ai rencontré de nombreux Haïtiens, et notamment le Président, le Premier Ministre, des parlementaires, des juges, des policiers et des représentants de la société civile, et je me suis rendu en zones rurales. Ma visite m'a laissé convaincu que des progrès significatifs ont été accomplis au cours des 10 dernières années en Haïti, notamment grâce à l'aide de l'Organisation des Nations Unies, et que le pays était en bonne voie pour se relever de l'un des tremblements de terre les plus dévastateurs que l'on ait jamais vus. La situation sur le plan de la sécurité s'est améliorée, les principales institutions ont été encore renforcées, davantage de déplacés ont été en mesure de quitter les camps installés à l'intention des victimes du tremblement de terre et des progrès ont été accomplis pour endiguer l'épidémie de choléra. Cependant, il subsiste encore des problèmes qui rendent les progrès fragiles et font craindre une rechute.

62. Je m'inquiète tout particulièrement de ce qu'après s'être bien engagé sur la voie d'une transition politique pacifique, Haïti risque de connaître un revers. La tenue d'élections ouvertes à tous en 2014 est essentielle pour assurer la continuité

du Parlement en 2015, consolider la démocratie et l'état de droit, ainsi que promouvoir le développement socioéconomique, condition nécessaire à l'amélioration des conditions de vie de la population haïtienne et à l'instauration d'une stabilité durable. Dans mon précédent rapport, j'ai encouragé tous les acteurs haïtiens concernés à poursuivre un dialogue politique pour que les élections, trop longtemps différées, puissent se tenir en 2014, un message que j'ai encore répété lors de mes réunions avec les responsables haïtiens et les acteurs politiques durant ma visite.

63. Le dialogue interhaïtien et les accords conclus en ce qui concerne la composition du conseil électoral sont des développements salutaires et le signe de la volonté des acteurs politiques haïtiens de venir à bout de leurs différences. Malheureusement, quatre mois avant la fin de l'année, des problèmes subsistent qui viennent hypothéquer la tenue des élections en 2014, le Sénat devant encore adopter des modifications à la loi électorale. Il incombe à tous les acteurs haïtiens à tous les niveaux de prendre les mesures nécessaires pour que les élections puissent être organisées. J'appelle une fois de plus les dirigeants haïtiens de tous horizons politiques à mettre leurs désaccords de côté pour permettre la tenue d'élections transparentes et ouvertes à tous en 2014, dans l'intérêt supérieur du pays.

64. Avec le PNUD, la MINUSTAH offre une assistance technique électorale au conseil électoral et est prête comme par le passé à appuyer les dispositifs de sécurité et l'organisation logistique des scrutins. Ceci étant, compte tenu du processus de consolidation de la Mission, c'est aux institutions haïtiennes qu'il devrait revenir d'assumer entièrement l'organisation et la conduite des élections. Je félicite le Gouvernement d'avoir contribué au budget électoral et d'avoir engagé des discussions avec la MINUSTAH en vue du transfert aux autorités haïtiennes des responsabilités en matière de logistique électorale pour les prochains scrutins, dans les départements retenus en fonction de la taille du corps électoral et de la situation sur le terrain du point de vue de la sécurité.

65. Je me félicite que la violence soit quelque peu retombée. Aujourd'hui, les problèmes de sécurité ont trait aux menaces pesant sur l'ordre public, et en particulier à celles qui sont liées à la criminalité, aux violences en bande et aux troubles civils suscités par la crise politique et économique, que ce soit ou non de manière spontanée. On note aussi une amélioration notable des capacités et du professionnalisme de la Police nationale, grâce aux efforts déployés par le Gouvernement pour la développer et la renforcer. J'ai bon espoir que l'objectif arrêté dans le Plan de développement de la police pour porter les effectifs à 15 000 policiers puisse être atteint en 2016. Encore faudrait-t-il toutefois que le Gouvernement et les États Membres apportent leur appui financier et leur concours à la constitution durable d'une force de police pleinement professionnelle, fiable et responsable et à la réforme de l'administration carcérale.

66. J'engage le Gouvernement à continuer de renforcer, avec le soutien de la communauté internationale, les institutions garantes de l'état de droit, autre critère essentiel de la stabilisation en Haïti. On peut se féliciter de la création du Bureau du Médiateur, de la promulgation de la loi contre la corruption et des progrès accomplis dans les enquêtes judiciaires sur les crimes graves qui ont été perpétrés par le passé. Néanmoins, les institutions judiciaire et carcérale et les organismes chargés du respect des droits de l'homme restent fragiles et sujets à des revers. Évolution

positive, des dispositifs de contrôle clefs ont été adoptés, mais ils restent faibles et continuent de nécessiter un soutien budgétaire, technique et logistique.

67. Lors de ma visite en Haïti, j'ai lancé avec le Premier Ministre une campagne d'assainissement total, qui doit permettre d'endiguer l'épidémie de choléra. L'Organisation des Nations Unies œuvre avec le Gouvernement haïtien au sein d'un nouveau comité mixte de haut niveau pour appuyer l'application du Plan national d'élimination du choléra. Aujourd'hui, Haïti est en bonne voie pour remporter son combat contre le choléra, le nombre de cas étant à son niveau le plus bas depuis le début de l'épidémie. On a su à plusieurs reprises éradiquer des épidémies de choléra dans des circonstances pourtant difficiles de par le monde, et je demande aux donateurs de débloquer les financements nécessaires pour qu'on puisse en faire autant en Haïti.

68. Haïti est maintenant arrivé à un tournant critique dans la consolidation de la stabilité et de la démocratie. Il est essentiel que les dirigeants et les acteurs politiques du pays s'emploient à consolider les acquis de ces dernières années, à placer le pays sur la voie de la stabilité et d'un développement économique durables, et à faire en sorte que les Haïtiens assument davantage de responsabilités pour guider leur pays dans cette direction. L'Organisation des Nations Unies est prête à continuer d'accompagner et de soutenir Haïti dans ce processus.

69. La troisième année du processus de réduction des effectifs de la MINUSTAH est désormais engagée. Des gains importants ont été réalisés et la consolidation de la Mission doit être le reflet de la situation sur le terrain. Dans le même temps, la MINUSTAH doit conserver une présence adéquate pour pouvoir aider les institutions haïtiennes à faire face aux risques menaçant la sécurité, en particulier dans le contexte du prochain cycle électoral et de la poursuite du renforcement de la Police nationale haïtienne. Compte tenu du climat de volatilité engendré par les élections et de la nécessité d'assurer une transition politique pacifique, ainsi que des difficultés que continue de rencontrer la Police nationale pour préserver la stabilité à l'échelle nationale, il s'avère indispensable de maintenir une force de réaction rapide, en plus d'une composante de police, jusqu'à l'élection présidentielle de 2015 et la mise en place d'un nouveau gouvernement.

70. Je recommande au Conseil de sécurité de proroger encore d'un an le mandat de la Mission, jusqu'au 15 octobre 2015. Le mandat devra tenir compte de la stabilisation du pays, même si elle est encore précaire, avec un approfondissement du processus de consolidation si les conditions le permettent, de sorte que l'engagement de la Mission diminuera et ses responsabilités seront transférées aux autorités nationales, avec le soutien des partenaires internationaux et bilatéraux.

71. Plus précisément, je recommande un retrait de la MINUSTAH en deux temps, à partir d'une évaluation globale de la stabilité, de la sécurité sur le terrain et des capacités de la Police nationale. Dans un premier temps, je me propose de ramener les effectifs militaires à 2 370 hommes d'ici à juin 2015, soit le quartier général de la force, avec ses éléments d'appui, 2 bataillons mécanisés, 1 compagnie du génie, 1 hôpital de niveau II et 1 flotte aérienne propre à assumer les capacités aéroportées voulues. Dans un deuxième temps, la force pourrait être encore réduite, peut-être à un bataillon avec les éléments habilitants voulus, à la suite de l'élection présidentielle en 2015 et de la mise en place d'un nouveau gouvernement, si la situation le permet. Je tiendrai le Conseil de sécurité informé de l'évolution de la situation dans mes prochains rapports sur la MINUSTAH.

72. Avec ces effectifs plus restreints, la composante militaire n'aiderait les institutions haïtiennes que si la Police nationale n'était pas en mesure de rétablir l'ordre avec l'appui de la composante de police de la MINUSTAH. La composante militaire disposerait également de moins de moyens pour assurer la sécurité et mener des activités dissuasives ou fournir un appui logistique dans le cadre des élections ou à la suite d'éventuelles catastrophes naturelles. Parallèlement, la MINUSTAH s'emploierait davantage à renforcer la Police nationale et à mettre en place une série d'outils de suivi et d'évaluation mesurables pour veiller à l'efficacité des efforts déployés en matière de renforcement des capacités.

73. Je souligne que, tandis que la MINUSTAH s'emploie avec tous ses partenaires à planifier la transition, il importe que des ressources suffisantes soient débloquées pour que le Gouvernement, tous les organismes des Nations Unies et les autres acteurs concernés puissent prendre le relais de la Mission.

74. En conclusion, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à ma Représentante spéciale, Sandra Honoré, pour l'appui qu'elle apporte à Haïti alors que s'opère la reconfiguration de la Mission. Je remercie également les femmes et les hommes de la MINUSTAH, les pays qui fournissent des contingents et des forces de police et l'équipe de pays des Nations Unies pour leur dévouement sans faille et leur engagement en faveur de la stabilité et du développement en Haïti.

Annexe I

Progrès accomplis dans la consolidation de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

1. Dans mon rapport au Conseil de sécurité en date du 8 mars 2013 (S/2013/139), j'ai exposé le plan de consolidation adaptable de la MINUSTAH, qui comporte quatre indicateurs de stabilisation. On trouvera dans la présente annexe une mise à jour sur les progrès accomplis pendant la période considérée.

Développement de la Police

2. Au mois de mai 2014, la Police nationale comptait 10 963 officiers en service (dont 899 femmes, soit 8,2 %), appuyés par quelque 1 800 membres du personnel administratif. Sur ce total, 6 304 policiers (57,5 %) étaient affectés à des tâches générales à l'échelle nationale et 4 659 (42,5 %) à des unités spécialisées.

3. Environ un tiers des policiers étaient déployés en dehors de l'agglomération de Port-au-Prince. La vingt-quatrième promotion, avec 1 058 policiers diplômés en décembre 2013, a permis de déployer 525 policiers à l'échelle régionale (dont 350 dans le département de l'Ouest) et 533 autres à des unités spécialisées.

4. Une fois que les recrues de la vingt-cinquième promotion, qui ont commencé leur formation de sept mois en mai, auront reçu leur diplôme, la Police nationale comptera environ 12 000 officiers.

5. Outre la formation de base des nouvelles recrues, l'Académie nationale de police a assuré la formation continue de 518 officiers et inspecteurs de police dans tous les départements et la formation spécialisée de 111 officiers chargés des interventions d'urgence et de 396 agents de maintien de l'ordre, et organisé des séances de formation des formateurs sur les renseignements, l'ordre public, les interventions d'urgence et la police communautaire.

6. Après un stage de perfectionnement des officiers supérieurs de la police, comprenant notamment des cours de logistique et de gestion du matériel, une deuxième promotion de 36 commissaires (dont 2 femmes) a été diplômée le 23 juillet. Pendant la période considérée, 116 nouveaux véhicules et motocyclettes ont été ajoutés au parc de véhicules.

7. Pour l'exercice 2014/15, le projet de budget de la Police nationale s'établit à 203,41 millions de dollars, soit une augmentation de 32 % par rapport à l'exercice 2013/14. Ce projet de budget a été soumis au Parlement le 30 juin.

Renforcement des capacités dans le domaine électoral

8. Les délais constitutionnels n'ont pas été respectés à cause du retard pris dans la tenue des élections locales et législatives.

9. À défaut de conseil électoral permanent, un conseil électoral provisoire a été constitué le 6 mai 2014; il a publié un calendrier électoral le 9 juin. Avant l'entrée en fonctions de tous ses membres le 21 juillet, ce conseil a lancé certaines opérations électorales, sous réserve de leur approbation par ses nouveaux membres.

10. La Commission sur la sécurité, la logistique et la nationalisation mise en place par le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies s'est réunie à 10 reprises

pour mettre au point un plan de sécurité intégré et examiner la question de la formation aux questions électorales des juges, des procureurs et des agents de sécurité électorale et celle du transfert progressif aux institutions nationales de la responsabilité des élections.

11. Le Gouvernement s'est engagé à financer un tiers du budget électoral provisoire et a versé à ce jour environ 13,5 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs pour les élections, qui est géré par le PNUD.

12. Le 27 mars, la Mission a organisé une série de 65 groupes de réflexion à l'échelle nationale sur la loi électorale de 2013 pour faire en sorte que le processus électoral soit maîtrisé à l'échelle nationale.

État de droit et droits de l'homme

13. En juin 2014, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a adopté son règlement intérieur.

14. La Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif n'a pas les moyens de faire face à la charge de travail, bien qu'après sept mois de retard le Président haïtien ait assermenté 10 membres de la Cour au mois d'avril.

15. L'Inspection générale de la Police nationale a publié un rapport d'enquête sur plusieurs fautes et violations des droits de l'homme commises par des policiers, suite à quoi 24 d'entre eux ont été congédiés.

16. Le processus conjoint de vérification des antécédents du personnel de la Police nationale est en cours et 6 197 policiers et membres du personnel civil ont été certifiés. Au total, 2 886 dossiers sont actuellement examinés et 4 065 doivent encore l'être.

17. La Mission a encouragé l'établissement d'un code pénal révisé et unifié, dont le texte doit être soumis au Parlement à la fin de 2014.

18. Après la promulgation de la loi contre la corruption en mai, le Service national de lutte contre la corruption a renforcé ses capacités d'enquête.

Principales questions de gouvernance

19. Ma Représentante spéciale a usé de ses bons offices pour promouvoir le dialogue entre les principaux acteurs concernés à l'échelle nationale en mettant l'accent sur la tenue des élections et le bon fonctionnement des institutions démocratiques.

20. Du 25 avril au 21 juin, dans le cadre de ses efforts pour promouvoir le dialogue et la participation civique, la Mission a tenu 114 assemblées préélectorales à l'échelle municipale ou à celle des districts dans l'ensemble du pays. Environ 6 915 personnes, dont 1 661 femmes, ont pu y participer.

21. Les participants au dialogue interhaïtien sont parvenus à un consensus sur la nécessité de réviser la Constitution mais aucun processus de réforme n'a été engagé.

Annexe II

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : pays fournissant du personnel militaire et des contingents (au 10 août 2014)

	Officiers d'état-major		*Membres du contingent*		
Pays	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	**Total**
Argentine		10	39	517	**566**
Bolivie (État plurinational de)		3	15	191	**209**
Brésil		18	16	1 327[a]	**1 361**[b]
Canada	2	3		2	**7**
Chili		5	12	394	**411**
El Salvador		1		34	**35**
Équateur		1	1	55	**57**
États-Unis d'Amérique		9			**9**
Guatemala		5	11	122	**138**
Honduras				38[c]	**38**
Indonésie		2			**2**
Jordanie		9			**9**
Népal		10			**10**
Paraguay		3	4	109	**116**
Pérou		6	18	349	**373**
Philippines	1	1	11	145	**158**
République de Corée	1	1			**2**
Sri Lanka		11		850	**861**
Uruguay		9	31	571	**611**
Total	**4**	**107**	**158**	**4 704**	**4 973**

[a] Y compris un Bolivien rattaché au contingent brésilien.
[b] Le commandant de la force a un contrat du Département des opérations de maintien de la paix et n'apparaît donc pas ici.
[c] Rattaché au bataillon chilien.

Annexe III

Composition et effectifs de la composante de police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (au 31 juillet 2014)

	Nombre de membres de la Police des Nations Unies		*Nombre d'unités de police constituées*	
Pays	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*
Argentine	1	18	–	–
Bangladesh	–	3	84	196
Bénin	1	44	–	–
Brésil	–	15	–	–
Burkina Faso	12	39	–	–
Burundi	8	33	–	–
Cameroun	2	21	–	–
Canada	15	69	–	–
Chili	–	3	–	–
Colombie	1	25	–	–
Côte d'Ivoire	10	122	–	–
Croatie	–	3	–	–
Égypte	–	2	–	–
Espagne	–	8	–	–
États-Unis d'Amérique	7	63	–	–
Fédération de Russie	1	9	–	–
France	3	20	–	–
Grenade	–	2	–	–
Guinée	–	16	–	–
Inde	–	9	1	433
Jamaïque	–	2	–	–
Jordanie	–	19	–	316
Kirghizistan	–	1	–	–
Lituanie	–	1	–	–
Madagascar	1	1	–	–
Mali	2	43	–	–
Népal	–	2	9	130
Niger	8	38	–	–
Nigéria	3	2	–	–
Norvège	4	1	–	–
Pakistan	–	–	1	139
Paraguay	–	1	–	–
Philippines	3	13	–	–
Portugal	–	1	–	–
Roumanie	5	18	–	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	1	–	–
Rwanda	–	5	17	123
Sénégal	–	6	11	129

Pays	*Nombre de membres de la Police des Nations Unies*		*Nombre d'unités de police constituées*	
	Femmes	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*
Serbie	–	4	–	–
Sri Lanka	4	9	–	–
Tchad	–	5	–	–
Thaïlande	3	4	–	–
Tunisie	1	11	–	–
Turquie	–	10	–	–
Uruguay	–	3	–	–
Vanuatu	–	2	–	–
Yémen	–	34	–	–
Total partiel	**95**	**751**	**123**	**1 466**
Total partiel		**846**		**1 589**
Total				**2 435**


CUBA
MINUSTAH
August 2014
Force Headquarters
Battalion boundary
International boundary
Departmental boundary
National capital
Departmental capital
Town, village
Main road
Secondary road
Airport
Security Hub
0 10 20 30 40 km
0 5 10 15 20 25 mi
The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
ATLANTIC OCEAN
CARIBBEAN SEA
DOMINICAN REPUBLIC
HAITI
ÎLE DE LA TORTUE
Canal de la Tortue
Pointe Jean-Rabel
Cap Saint-Nicolas
Cap-à-Foux
Baie de Henne
Grande Pointe
Golfe de la Gonâve
Baie de la Tortue
Canal de Saint-Marc
ÎLE DE LA GONÂVE
Canal de la Gonâve
ÎLES CAYÉMITES
PRESQU'ÎLE DES BARADÈRES
ÎLE A VACHE
Cap Raymond
Cayes- Jacmel
Lac de Péligre
Etang Saumâtre
NORD - OUEST
NORD
NORD - EST
ARTIBONITE
CENTRE
OUEST
SUD - EST
NIPPES
GRANDE - ANSE
SUD
PORT-AU-PRINCE
Port-de-Paix
St. Louis de Nord
Anse-à-Foleur
Le Borgne
Jean-Rabel
Môle St.-Nicolas
Bassin-Bleu
Port-Margot
Cap-Haïtien
Quartier Morin
Limonade
Bombardopolis
Baie de Henne
Anse-Rouge
Terre-Neuve
Gros-Morne
Pilate
Plaisance
Acul du Nord
Milot
Grande Rivière du Nord
Dondon
Marmelade
Ennery
Bahon
Gonaïves
Saint Raphaël
Saint Michel de l'Attalaye
Pignon
Ranquitte
Vallières
Mont-Organisé
Perches
Sainte Suzanne
Terrier Rouge
Fort-Liberté
Morne Casse
Ferrier
Ouanaminthe
Grande Saline
Dessalines
Saint-Marc
Verrettes
Hinche
Cerca-la-Source
Thomassique
Thomonde
La Chapelle
Belladère
Lascahobas
Baptiste
Savenette
Mirebalais
Saut-d'Eau
Arcahaie
Cabaret
Terre-Rouge
Cornillon
Thomazeau
Croix des Bouquets
Ganthier
Malpasse
Jimani
Fond Parisien
Fonds-Verrettes
Killick
Magasin
Pointe-à-Raquette
Trou Bonbon
Abricots
Jérémie
Roseaux
Dame-Marie
Moron
Chambellan
Corail
Pestel
Petit Trou de Nippes
Petite Rivières de Nippes
Anse d'Hainault
Source Chaude
Baradères
Anse-à-Veau
Miragoâne
Petit-Goâve
Grand-Goâve
Léogâne
Brache
Trouin
La Vallée de Jacmel
Les Irois
Tiburon
La Cahouane
Les Anglais
Camp-Perrin
Chardonnières
Port-à-Piment
Côteaux
Roch-à-Bateau
Maniche
L'Asile
Cavaillon
St. Louis du Sud
Aquin
Vieux Bourg d'Aquin
Chantal
Torbeck
St.-Jean du Sud
Port-Salut
Les Cayes
Côtes-de-fer
Bainet
Jacmel
Marigot
Belle-Anse
Thiotte
Grand-Gosier
Banane
Anse-à-Pitres
FPU PAKISTAN
HQ CHILE
CHILE
CHILE
LOG CHILE
FPU NEPAL
HQ URUGUAY
URUGUAY
URUGUAY
SUP URUGUAY
HQ MINUSTAH
BRAZIL (+)
HQ PHILIPPINES
BOLIVIA
PERU (-)
CHILE
ARGENTINA
CHILE & ECUADOR
BRAZIL
PARAGUAY
ARGENTINA
MP GUATEMALA
FPU BANGLADESH 2
FPU INDIA 1
FPU INDIA 2
FPU JORDAN 1 + SWAT
FPU JORDAN 2
HQ ARGENTINA
ARGENTINA
ARGENTINA (-)
SUP ARGENTINA
ARGENTINA
HQ URUGUAY
URUGUAY
URUGUAY
URUGUAY
URUGUAY
FPU INDIA 3
FPU RWANDA
HQ SRI LANKA
SRI LANKA
SRI LANKA
ADM SRI LANKA
SRI LANKA
SF SRI LANKA
PERU
FPU BANGLADESH 3
SRI LANKA
SRI LANKA (+)
SRI LANKA
SF SRI LANKA
FPU SENEGAL
74°
73°
72°
20°
19°
18°
Map No. 4224 Rev. 41 UNITED NATIONS
August 2014 (Colour)
Department of Field Support
Cartographic Section